



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°27

Réunion du : **mardi 11 janvier 2022**

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COVID 19 : Communiqué sur les modalités de reports de match

Le 20 août 2021, le COMEX de la F.F.F. a édité un protocole de reprise des compétitions précisant notamment les conditions de report des rencontres en cas de joueurs positifs COVID.

Pour reporter une rencontre, l'une des deux conditions suivantes doit être validée :

- **A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs sur 7 jours glissants le jour du match,**
- **L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours**

Dans ce même protocole, il est précisé que « *Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : **la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club*** »

En application de ce protocole, il est procédé à une vérification des feuilles de match de l'équipe concernée pour s'assurer que les joueuses / joueurs, dont les tests positifs au Covid ont été transmis, sont bien membres de l'équipe concernées.

Précisions sur le calcul des 7 jours glissants (source Hotline Pandémie F.F.F.) :

Il faut comprendre qu'un club peut demander le report d'un match s'il enregistre dans son effectif au moins 4 cas covid dont la période d'isolement de 7 jours couvre le jour du match.

En effet, désormais une personne sortant de son isolement de 7 jours peut reprendre l'activité sportive dès le 8^{ème} jour sans aucune contre-indication.

Exemple, le match a lieu le 15/01, et deux cas ont été déclarés les 07 et 8/01, ce qui leur permet de sortir respectivement de leur isolement les 14 et 15/01, donc d'être opérationnels le jour du match.

Dans cette situation, ces 2 cas ne peuvent être pris en considération dans le calcul.

DEROGATIONS – SAISON 2021/2022

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,

TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS où cette réglementation concerne les DEUX (2) dernières journées.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories

et les 2 dernières journées pour le Championnat Régional Seniors.

La Section demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

DEROGATION HORAIRES

500 650 – VERSAILLES 78 FC

Seniors R3/A : Coup d'envoi des matchs à domicile à 14h00, sur le terrain n°2 du stade Porchefontaine à VERSAILLES.

SENIORS – COUPE DE PARIS - CREDIT MUTUEL IDF

24207752 : FLEURY 91 FC 2 / ESP. AULNAYSIENNE 1 du 09/01/2022

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de l'ESPERANCE AULNAYSIENNE a transmis à la Ligue, les tests positifs au COVID de 4 joueurs de l'équipe,

Considérant que cette demande est conforme au protocole de reprise des compétitions régionales et départementales précisant les conditions de report des matches en cas de joueurs testés positifs au COVID,

Par ces motifs,

Décide de reporter le match au mercredi 19 janvier 2022 à 20h00.

24207741 : ARGENTEUIL RC 1 / TORCY PVM US 1 du 18/01/2022.

Demande d'avancement de date.

Cette rencontre aura lieu le mercredi 12 janvier 2022 à 20h00.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

**SENIORS – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.
8èmes de finale -**

Tirage au sort des 8èmes de finale

Les matchs ont lieu le 30/01/2022 ou le 02/02/2022 (20h) si l'un des clubs concernés a un match de championnat en retard.

Possibilité de jouer avant la date indiquée en accord avec les 2 clubs.

Matches à jouer :

LE MEE SP. / FRANCONVILLE FC ou SENART MOISSY 1 le 30/01/2022

ESPERANCE AULNAYSIENNE ou FLEURY FC 2 / MONTREUIL FC le 30/01/2022

ou

ESPERANCE AULNAYSIENNE ou FLEURY FC 2 / VILLEMOMBLE SP. le 02/02/2022 à 20h00

CAP CHARENTON / RED STAR FC 2 le 30/01/2022

COURBEVOIE SP. / ACBB ou CHATOU AS le 30/01/2022

LES LILAS FC / COLOMBIENNE ES ou SARCELLES AAS le 30/01/2022

CONFLANS FC ou VERSAILLES 78 FC 2 / CERGY PONTOISE FC le 30/01/2022

PARIS 15 AC / NEUILLY SUR MARNE SFC le 30/01/2022

ou

SAINT OUEN L'AUMONE AS / NEUILLY SUR MARNE SFC le 02/02/2022 à 20h00

SAINT BRICE FC / ARGENTEUIL RC ou TORCY PVM US le 02/02/2022 à 20h00

Désignation de trois arbitres officiels à la charge du club recevant.

SENIORS – CHAMPIONNAT

23392079 : VILLEMOMBLE SP. 1 / SAINT OUEN L'AUMONE AS 1 du 08/01/2022 (R1/A)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de VILLEMOMBLE SP. a transmis à la Ligue, les tests positifs au COVID de 4 joueurs de l'équipe,

Considérant que cette demande est conforme au protocole de reprise des compétitions régionales et départementales précisant les conditions de report des matches en cas de joueurs testés positifs au COVID,

Par ces motifs,

Décide de reporter le match au 29/01/2022.

23392088 : RED STAR FC 2 / CONFLANS FC 1 du 16/01/2022 (R1/A)

Demande d'avancement de date de RED STAR FC.

Cette rencontre aura lieu le samedi 15 janvier 2022 à 15h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de CONFLANS FC.

NEUILLY SUR MARNE SFC 1 – 508 884 – R2/C

Rappel :

Décision de la Commission Régionale de Discipline du mercredi 24 Novembre 2021 ayant infligé une suspension de terrain de 3 matchs fermes à l'équipe Seniors 1 de NEUILLY SUR MARNE SFC, à compter du 1^{er} janvier 2022.

La Commission demande au club NEUILLY SUR MARNE SFC de lui communiquer le nom et l'adresse **d'un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de NEUILLY SUR MARNE, accompagné de l'attestation du propriétaire,**

Match concerné

23392937 : NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / SARCELLES AAS 1 le 06/02/2022 (R2/C)

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

23392451 : ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / CESSON VERT ST DENIS ES 1 du 16/01/2022 (R2/A)

Demande de changement de terrain.

Cette rencontre aura lieu sur le stade Cité des Sports à ISSY LES MOULINEAUX.

Accord de la Commission.

23392450 : MELUN FC 1 // MONTREUIL FC 1 du 16/01/2022 (R2/A)

Demande de changement de terrain de MELUN FC.

Cette rencontre aura lieu au stade Paul Fischer à MELUN.

Accord de la Commission.

23392797 : RC 78 NEAUPHLE PONTCHARTRAIN / TREMBLAY FC du 16/01/2022 (R2/B)

Après réception d'un arrêté municipal de la Ville de NEAUPHLE informant de l'impraticabilité et de la fermeture du terrain en herbe R. Lorieux 1 jusqu'à nouvel ordre, ainsi que copie d'un courriel adressé au club indiquant les directives d'utilisation des installations sous peine de fermeture complète du complexe.

La Commission demande au club du RC NEAUPHLE PONTCHARTRAIN de lui indiquer un autre terrain pour cette rencontre, **au plus tard, le vendredi 14 janvier 2022 à 12h00.**

En l'absence de proposition de terrain, la rencontre sera inversée sous réserve de l'accord de TREMBLAY F.C.

23393753 : LIMAY ALJ 1 / EPINAY ACADEMIE 1 du 23/01/2022 (R3/C)

Courriel de LIMAY ALJ et attestation de la Ville de BOUAFLE indiquant le prêt d'un terrain de repli.

Ce match se jouera le Dimanche 23 Janvier 2022 à 15h00, sur le terrain Pierre Montcharmon à BOUAFLE.

Accord de la Commission.

233933771 : LIMAY ALJ 1 / SARCELLES AAS 2 du 13/03/2022 (R3/C)

Courriel de LIMAY ALJ et attestation de la Ville de BOUAFLE indiquant le prêt d'un terrain de repli.

Ce match se jouera le Dimanche 13 Février 2022 à 15h00, sur le terrain Pierre Montcharmont à BOUAFLE.

Accord de la Commission.

23393612 : MEAUX ACADEMY CS 2 / PALAISEAU US 1 du 16/01/2022 (R3/B)

Demande de changement de date et d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 14h00, sur le terrain n°3 du stade Corazza à MEAUX.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de PALAISEAU US.

23393871 : VAIRES ENT. US 1 / ARGENTEUIL RC 1 du 09/01/2022 (R3/D)

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que l'arbitre officiel a déclaré l'impraticabilité du terrain pour jouer la rencontre,

Considérant la présence des deux équipes,

Considérant que le match n'a pu se dérouler,

Par ces motifs,

. reporte ce match au 30/01/2022.

23785195 : ALLIANCE 77 20 / SUCY FC 20 du 09/01/2022 (Elite 3/C)

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre de la rencontre ainsi qu'un arrêté municipal arrivé hors délais, la Commission reporte cette rencontre **au 30/01/2022**.

23761086 : CLICHOIS UF 20 / VAL DE FRANCE 20 du 23/01/2022 (Elite 3/F)

Courriel du club de CLICHOIS UF demandant d'avancer la rencontre au 22/01/2022 à 17h.

Refus de VAL DE FRANCE.

La Commission maintient le match au 23/01/2022.

23777863 : PITRAY OLIER PARIS 22 / GRIGNY US 20 du 16/01/2022 (Elite 3/E)

Courriel du club de PITRAY OLIER PARIS demandant de décaler la rencontre au 30/01/2022.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de GRIGNY US.

U20 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**2^{ème} et dernier rappel**

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais, sous peine de match perdu au club recevant (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

23760545 : AS PARIS 20 / PARIS XIII ES 20 du 19/12/2021

**U18 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.
8èmes de finale -****Tirage au sort des 8èmes de finale**

Les matchs ont lieu le 30/01/2022 ou le 02/02/2022 (20h) si l'un des clubs concernés a un match de championnat en retard.

Possibilité de jouer avant la date indiquée en accord avec les 2 clubs.

Matches à jouer :

FC 93 BOBIGNY B G / ENTENTE SANNOIS SG le 02/02/2022 à 20h00

SENART MOISSY / LIVRY GARGAN FC le 30/01/2022

NANTERRE ES / ISSY LES MOULINEAUX FC le 30/01/2022

ou NANTERRE ES / ARGENTEUIL RC le 02/02/2022 à 20h00

ou VERSAILLES 78 FC / ISSY LES MOULINEAUX FC le 02/02/2022 à 20h00

ou VERSAILLES 78 FC / ARGENTEUIL RC le 02/02/2022 à 20h00

BRETIGNY FCS / LES LILAS FC **ou** NEUILLY SUR MARNE SFC le 30/01/2022

MONTRouGE FC 92 / FLEURY 91 FC 2 le 30/01/2022

TORCY PVM US 2 / PARIS 13 ATLETICO le 02/02/2022 à 20h00

VILLEMOMBLE SP. / TRAPPES le 30/01/2022

FLEURY 91 FC 2 **ou** LES MUREAUX OFC / AC BB le 30/01/2022

Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant.

U18 – MATCHS REPORTES

23411309 : TORCY P.V.M. US 2 / IVRY US 1 du 12/12/2021 du 09/01/2022 (R1) **reporté au 30/01/2022**

Suite à la qualification en Coupe Gambardella Crédit Agricole les matchs sont reportés ci-dessous **au mercredi 16 février 2022 à 20h00** :

23411456 : PARIS 13 ATLETICO / ST DENIS US du 30/01/2022

23411454 : ANTONY FOOT EVOLUTION / ARGENTEUIL RC du 30/01/2022

U18 – CHAMPIONNAT**23411939 : SOISY ANDILLY MARGENCY FC / LES MUREAUX OFC du 09/01/2022**

La Commission,

Après réception d'un arrêté municipal de la Ville de SOISY SOUS MONTMORENCY informant de la fermeture du terrain en herbe, pour terrain impraticable du 06 au 10 janvier 2022 et d'un arrêté municipal informant de la fermeture du terrain synthétique jusqu'à nouvel ordre, en raison d'un affaissement de terrain et de travaux de réfection.

Inversion des rencontres qui deviennent :

Aller – 23411939 : LES MUREAUX OPFC / SOISY ANDILLY MARGENCY FC le 09/01/2022

Retour – 23412005 : SOISY ANDILLY MARGENCY FC / LES MUREAUX OFC le 08/05/2022.

23411458 : VERSAILLES 78 FC 1 / MANTOIS 78 FC 2 du 09/01/2022 (R2/A)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de VERSAILLES 78 FC a transmis à la Ligue, les tests positifs au COVID de 5 joueurs de l'équipe,

Considérant que cette demande est conforme au protocole de reprise des compétitions régionales et départementales précisant les conditions de report des matches en cas de joueurs testés positifs au COVID, Par ces motifs,

Décide de reporter le match au 30/01/2022.

23411622 : ENTENTE SANNOIS SG 1 / POISSY AS 1 du 09/01/2022 (R2/B)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de POISSY AS a transmis à la Ligue, les tests positifs au COVID de 4 joueurs de l'équipe,

Considérant que cette demande est conforme au protocole de reprise des compétitions régionales et départementales précisant les conditions de report des matches en cas de joueurs testés positifs au COVID, Par ces motifs,

Décide de reporter le match au 30/01/2022.

23411468 : BOULOGNE BILLANCOURT AC 1 / MASSY 91 FC 1 du 16/01/2022 (R2/A)

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 12h30, en lever de rideau d'un match de Championnat National U17.

Accord de la Commission, les rencontres de compétitions fédérales étant prioritaires sur les rencontres de compétitions régionales.

23412256 : VILLEMOMBLE SPORTS 1 / RUNGIS US 1 du 16/01/2022 (R3/D)

Demande d'inversion de VILLEMOMBLE SPORTS, en raison d'un grand nombre de matchs sur le terrain.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de RUNGIS US.

A défaut d'accord, la Commission vous demande de fournir un autre terrain pour jouer ce match et vous rappelle que les rencontres de compétitions régionales sont prioritaires sur les compétitions départementales.

AULNAY C.S.L. – 519 619 - U18 R2/A

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football du 06/12/2021 et procède au retrait de 1 point pour chaque match de championnat de l'équipe U18 1 disputée entre le 12/11/2021 et le 02/12/2021 soit un retrait cumulé de 2 points à ce jour.

Matches concernés :

23411434 : VAL YERRES CROSNE AF 1 / AULNAY CSL 1 du 21/11/2021

23411441 : AULNAY CSL 1 / ARGENTEUIL RC 1 du 28/11/2021

23411804 – CHOISY LE ROI A.S. 1 / ETAMPES F.C. 1 du 13/02/2022 (R3/A)

La Commission prend connaissance de la décision de la C.R.D. du 05/01/2022 ayant infligé une suspension de terrain de 1 match ferme à l'équipe de CHOISY LE ROI A.S. à compter du 07/02/2022.

En conséquence, elle demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli, accompagné de l'attestation du propriétaire du terrain (situé en dehors de la ville de CHOISY LE ROI) pour le match cité en objet.

U16 - CHAMPIONNAT**23413281 : TREMBLAY FC 1 / MONTFERMEIL FC 2 du 16/01/2022 (R3/B)**

Demande de changement d'horaire de TREMBLAY FC.

Cette rencontre aura lieu à 13h00 (horaire officiel).

Accord de la Commission.

23413109 : SOISY ANDILLY MARGENCY FC / BAGNEUX COM du 09/01/2022 (R3/A)

Réception d'un arrêté municipal du Syndicat des Communes informant de l'impraticabilité du terrain en herbe du 06/01/2022 au 10/01/2022 ainsi qu'une réfection du terrain n°2 en raison d'un affaissement de terrain et de son impraticabilité jusqu'à nouvel ordre.

Accord de BAGNEUX COM informant de la disponibilité de ses installations pour jouer le 09/01/2022.

Inversion.

Les rencontres deviennent :

Aller – 23413109 : BAGNEUX COM / SOISY ANDILLY MARGENCY FC le 09/01/2022

Retour – 23413200 : SOISY ANDILLY MARGENCY FC / BAGNEUX COM le 08/05/2022.

U14 - CHAMPIONNAT**RACING C.F. – 539013 – R3/B**

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football du 06/12/2021 et procède au retrait de 1 point pour le match de championnat de l'équipe U14 2 disputée le 20/11/2022 soit un retrait de 1 point à ce jour.

Match concerné :

23373202 : TORCY PVM 2 / RACING CF 2 du 20/11/2021

ANCIENS - CHAMPIONNAT**23395393 : SOISY ANDILLY MARGENCY FC / COSMO TAVERNY du 09/01/2022 (R2/A)**

Réception d'un arrêté municipal du Syndicat des Communes informant de l'impraticabilité du terrain en herbe du 06/01/2022 au 10/01/2022 ainsi qu'une réfection du terrain n°2 en raison d'un affaissement de terrain et de son impraticabilité jusqu'à nouvel ordre.

Accord de COSMO TAVERNY informant de la disponibilité de ses installations pour jouer le 09/01/2022.

Inversion.

Les rencontres deviennent :

Aller – 23395393 : COSMO TAVERNY / SOISY ANDILLY MARGENCY le 09/01/2022

Retour – 23395459: SOISY ANDILLY MARGENCY FC / COSMO TAVERNY le 08/05/2022.